

Absences des élèves de 7P à 11S Procédure pour les parents

En cas de maladie :

Le matin même, le parent appelle le secrétariat au 021 557 85 75 pour annoncer l'absence de son enfant. Si l'enfant est malade plusieurs jours consécutifs, le parent refait l'annonce chaque matin.

A son retour, l'élève transmet un justificatif (formulaire en fin d'agenda), dûment complété et signé, à son maître ou sa maîtresse de classe. Après une absence de plus de 5 jours consécutifs pour raison médicale, l'élève transmet en plus un certificat médical à son maître ou sa maîtresse de classe.

Pour une demande de congé :

Les demandes de congé pour un rendez-vous médical ou pédago-thérapeutique sont à adresser dès que possible au maître ou à la maîtresse de classe via l'agenda.

Pour ce qui concerne les autres demandes de congé, les parents adressent une demande écrite et motivée au directeur, dès que possible mais au plus tard 2 semaines à l'avance. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.